



Licenciement ou démission?

Par **Lundimatin**, le **04/07/2011** à **08:40**

Bonjour, rn rn étant assistante d'éducation, dans le cadre d'un CDD, allant jusqu'au 31 aout 2011, je "devrais" apparemment effectuer des jours de permanences, après la fin des cours officiels. Ces heures de permanences devraient également être proportionnelles à mon temps de travail qui est de 26 h/semaine. rn comment pourrais-je être sûre du nombre d'heures exactes durant lesquelles je dois être présente ? rn rn Deuxième question : Ayant pour projet une reconversion professionnelle début septembre prochain, j'ai beaucoup d'entretien cette semaine (qui tombent la même semaine que ces fameuses heures de permanences), si je décidais de me rendre à ces entretiens, quelles pourraient en être les conséquences ?